



Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	7
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 109

REGLEMENT D'AIDES ECONOMIQUES EN LIEN AVEC LE SRDEII

Séance du 16 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Yrieix-la-Montagne, au nombre de 36, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 9 novembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN Valérie ; COLLET-DUFAYS Céline ; PRIOURET Denis ; LEGER Jean-Luc ; LHERITIER Laurent ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DETOLLE Alain ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; ROGER Thierry ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; MOUTARDE Jacques ; DUGAUD Isabelle ; PENAUD Corinne ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; SALVIAT Gérard ; BŒUF Jacques ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; MIOMANDRE Didier ; TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à BERTIN Valérie ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; CHABANT EVELYNE à JOSLIN Jean Louis ; ESTERELLAS PHILIPPE à NICOUX Renée ; DEBAENST CATHERINE à CHEVREUX Laurence ; LABOURIER Dominique à Corinne PENAUD ; MERIGOT Pascal à BŒUF Jacques.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : BAUCULAT Annick ; DEPEIGE Monique.

C COLLET-DUFAYS présente le rapport ci-après.

La Région est la collectivité responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique (Loi NOTRe).

Elle élabore, dans ce cadre, un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui :

- Définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional.
- Organise la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements.

C'est dans le cadre du schéma régional de la Nouvelle Aquitaine et de sa compétence de développement économique que la Communauté de communes Creuse Grand Sud valorise et accompagne les secteurs d'activités et/ou filières ayant un impact stratégique pour le développement du territoire et ce depuis plusieurs années.

Il s'agit d'élaborer un règlement d'aides économiques permettant d'apporter une aide financière directe aux entreprises par la mise en place d'un fonds d'aides économiques.

Ce fonds est destiné à apporter une aide dans le cadre des priorités que Creuse Grand Sud se donnent dans sa stratégie de développement économique, particulièrement à destination des petites entreprises de moins de 10 salariés.

Le règlement prévoit la typologie d'entreprises bénéficiaires, les exclusions, les dépenses éligibles, les montants d'aides envisagés entre 1 000 € et 5 000 €, les conditions d'octroi et d'instruction et les sanctions.

Afin d'octroyer ses aides, il est proposé de créer une commission d'attribution des aides.

Elle serait composée d'acteurs locaux et de représentants de la collectivité qui ne peuvent avoir de lien direct avec les entreprises aidées :

Pour les acteurs locaux

- Le Président ou la Présidente ou son représentant ou sa représentante de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre de Commerce et d'Industrie.
- Le Président ou la Présidente ou son représentant ou sa représentante d'Initiative Creuse.

Pour la collectivité

- Le Président ou la Présidente de Creuse Grand Sud.
- L'élu ou l'élue au développement économique, au tourisme et au numérique.
- L'élu ou l'élue à l'économie de proximité et à l'économie sociale et solidaire.

Avant cette commission d'attribution des aides, la Commission Economie et Numérique comprenant au moins un membre de chaque Commune donnera son avis sur les projets sans entrer dans le détail. A cette commission seront adjoints :

- Le Président ou la Présidente ou son représentant ou sa représentante de l'association des commerçants d'Aubusson, de Felletin et de toute assemblée représentant officiellement les commerçants sur le territoire.
- Le Président ou la Présidente ou son représentant ou sa représentante du Club d'Entreprises du territoire.

Ce projet de règlement doit encore être validé par la Région Nouvelle Aquitaine, afin de vérifier qu'il corresponde aux orientations du SRADDET. Une convention spécifique à Creuse Grand Sud devrait être proposée par la Région dans les mois à venir, ce qui validera le contenu du règlement.

Le fonds de soutien aux entreprises de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud est composé d'une dotation annuelle en investissement et en fonctionnement votée chaque année en Conseil Communautaire.

Le montant de l'aide par entreprise sera compris entre 1 000 et 5 000 euros nets. Le taux d'intervention est de 12.5 % maximum sur les dépenses éligibles hors taxes.

Le nombre de dossiers financés dépend du montant global des aides accordées.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** le projet de règlement d'attribution pour les aides directes aux entreprises sises sur le territoire de Creuse Grand Sud joint en annexe,
- **SOLLICITE** la Région Nouvelle Aquitaine en vue d'obtenir la validation dudit règlement,
- **VALIDE** la composition de la commission d'attribution des aides,
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le 16 novembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

